



**Séance du 22 MAI 2017**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Ville de SAINT MARC SUR COUESNON**

**Présents :** J. MASSON, G. LÉONARD, A. CHESNEL, V. PIGEON, C. PÉGNÉ, L. GIGORY, S. FÉVRIER, C. CORNEC, D. ROYER, I. CHARRAUD, E. PELÉ, JF. VALLÉE.

**Absent excusé :** JM. CLAIRAY

**Absent :** P. LABBÉ

**Secrétaire de Séance :** E. PELÉ

**1) Budget Communal : décision modificative n°1 : virement de crédits**

Afin de rétablir l'équilibre budgétaire des chapitres 040 et 042, il y a lieu de prendre la décision modificative ci-après.

↳ Investissement :

<b><u>RECETTES:</u></b>	-	Compte 28041585 Chap. 040 :	+ 1 296.00 €
	-	Compte 10226 Op. OPFI :	- 1 296.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter les modifications budgétaires comme proposées ci-dessus ;
- Autorise le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**2) Budget Assainissement : décisions modificatives n° 1 et n°2 :**

✓ Décision Modificative n°1 : Virement de crédit

Le montant du déficit d'investissement 2016 est de 37 333.32 €. Or, la somme inscrite au BP 2017 est supérieur de 0.40 €. Afin de corriger l'erreur, il y a lieu de modifier le budget comme suit :

↳ Investissement :

<b><u>DEPENSES :</u></b>	-	D001 :	- 0.40 €
	-	Cpte 2318 Op. 10001 :	+ 0.40 €

✓ Décision Modificative n°2 : Crédits supplémentaires

Afin de pouvoir passer les écritures des ICNE (intérêt courus non échus) de l'année 2017, il convient de modifier le budget assainissement comme suit :

↳ Fonctionnement :

<b><u>DEPENSES :</u></b>	-	Compte 66112 :	+ 27.00 €
<b><u>RECETTES :</u></b>	-	Compte 70611 :	+ 27.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter les modifications budgétaires comme proposées ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **3) Bibliothèque : achat mobilier : validation du devis actualisé**

Les travaux de construction de la future médiathèque avancent. Afin de pouvoir l'équiper dès qu'elle sera terminée, il y a lieu de penser, dès aujourd'hui, à commander le mobilier.

Ouest Bureau de La Mézières, nous avait fait parvenir un devis de 18 801.74 € HT le 30 juin 2016. Cependant, au fur et à mesure de l'avancée du projet, les besoins en mobilier ont évolués et les tarifs également. Aussi, il y a lieu de reprendre le devis et de l'adapter aux besoins et à la date du jour.

Après avoir apporté les modifications nécessaires, Ouest Bureau nous propose un devis de 18 801.78 € HT pour le mobilier de la future Médiathèque.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le mobilier présenté et sur le devis proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De retirer au devis 1 unité du code modèle 623 d'un montant de 499.25 € HT ;
- D'ajouter au devis 2 bacs bas mobiles 4 cases L 60 x P 60 x H 26 cm pour un montant unitaire de 182.49 € HT (dont 0.24 € d'éco-contribution) (soit 364.98€ HT les 2) ;
- De valider le devis de l'entreprise Ouest Bureau de La Mézières pour un montant maximum de 19 200.00 € HT ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **4) Bibliothèque : achat jeux vidéo : validation du devis actualisé**

Afin d'équiper la future salle vidéo de la Médiathèque, il y a lieu d'acheter des consoles et jeux vidéo.

Dynamite Games de Fougères, nous avait fait parvenir un devis de 1 557.50 € HT le 07 avril 2016. Cependant, au fur et à mesure de l'avancée du projet, les tarifs ont évolués et certains matériels sont, aujourd'hui, obsolètes. Aussi, il y a lieu de reprendre le devis.

Faute de devis réceptionné à temps, le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite reporter la question à une séance ultérieure ou s'il l'autorise à signer le nouveau devis si son montant ne dépasse pas celui du 07 avril 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De reporter la question à une séance ultérieure.

### **5) Débroussaillage 2017 : devis AgriOServices**

Comme chaque année, la Commune réalise le débroussaillage et le fauchage des accotements des voies et réseaux de son territoire.

Pour la réalisation de cette prestation, il présente le devis de l'entreprise Agrioservices de Bazouges la Pérouse qui propose les mêmes tarifs qu'en 2016, soient :

- Fauchage d'accotement : 46.50 € HT/heure ;
- Débroussaillage des talus : 45 € HT/heure.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le devis de l'entreprise Agrioservices de Bazouges la Pérouse pour un montant de 46.50 € HT/heure pour le fauchage des accotements et de 45 € HT/heure pour le débroussaillage des talus ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **6) Voirie 2017 : point à temps : devis GALLE**

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise GALLE de St Jean sur Couesnon pour le point à temps 2017.

Ce dernier s'élève à 620 € HT la tonne employée.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'effectuer des travaux de point à temps sur les routes Communales en 2017 ;
- D'accepter le devis de l'entreprise GALLE de St Jean sur Couesnon pour un montant de 620 € HT la tonne employée ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **7) Ecole Privée Jeanne-Marie LEBOSSÉ de Gosné : demande de subvention 2016-2017**

Par courrier en date du 07 avril 2017, l'école privée Jeanne-Marie LEBOSSÉ de Gosné, sollicite la Commune afin d'obtenir une participation aux frais de fonctionnement 2016-2017 pour les enfants domiciliés à St Marc sur Couesnon et scolarisés dans leur établissement. Pour cette année, 2 enfants sont concernés.

Le Maire propose de participer à hauteur de 275 € par élève et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De reporter cette décision sur une séance ultérieure en attendant d'obtenir des précisions complémentaires à cette demande ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **8) Ecole Privée St Martin de Mézières sur Couesnon : demande de subvention 2016-2017**

Par courrier en date du 22 avril 2017, l'école privée St Martin de Mézières sur Couesnon, sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention à caractère social pour la cantine, la garderie, les classes transplantées et les fournitures scolaires pour les enfants domiciliés à St Marc sur Couesnon et scolarisés dans leur établissement.

Le Maire propose de participer à hauteur de 25 € par élève pour les fournitures scolaires uniquement et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De reporter cette décision à une séance ultérieure en attendant d'obtenir des précisions complémentaires sur cette demande ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **9) Ecole Privée Sainte-Thérèse de St Aubin du Cormier : demande de subvention 2016-2017**

Par courriers en date du 19 Janvier 2017, l'école privée Sainte-Thérèse de St Aubin du Cormier, sollicite la Commune afin d'obtenir une participation aux frais de fonctionnement 2016-2017 et aux fournitures scolaires 2016-2017 pour les enfants domiciliés à St Marc sur Couesnon et scolarisés dans leur établissement. Pour cette année, 14 enfants sont concernés.

Le Maire propose de participer à hauteur de 275 € par élève aux frais de fonctionnement 2016-2017 et à hauteur de 25€ par élève aux fournitures scolaires 2016-2017 et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De reporter cette décision à une séance ultérieure en attendant d'obtenir des précisions complémentaires sur cette demande ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **10) Maison Familiale Rurale de Fougères : demande de subvention**

Par courrier en date du 15 Février 2017, la Maison Familiale Rurale de Fougères, sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour les jeunes domiciliés à St Marc sur Couesnon et scolarisés dans leur établissement. Pour cette année, 1 élève est concerné.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- De participer aux frais de fonctionnement des lycées professionnels ;
- D'accorder une aide de 35 € à la Maison Familiale Rurale de Fougères pour l'élève de la Commune qui y est scolarisé ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **11) Bâtiment CFA 35 de St Grégoire : demande de subvention**

Par courrier en date du 07 Février 2017, l'établissement Bâtiment CFA 35 de St Grégoire, sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour les jeunes domiciliés à St Marc sur Couesnon et scolarisés dans leur établissement. Pour cette année, 1 élève est concerné.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- De participer aux frais de fonctionnement des lycées professionnels ;
- D'accorder une aide de 35 € à Bâtiment CFA 35 de St Grégoire pour l'élève de la Commune qui y est scolarisé ;

- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **12) Lycée Polyvalent Jean-Baptiste Le Taillandier de St Aubin du Cormier : demande de subvention**

Par courrier en date du 07 Novembre 2016, le lycée polyvalent Jean-Baptiste Le Taillandier de St Aubin du Cormier, sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour les jeunes domiciliés à St Marc sur Couesnon et scolarisés dans leur établissement. Pour cette année, 1 élève est concerné.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- De participer aux frais de fonctionnement des lycées professionnels ;
- D'accorder une aide de 35 € au Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier de St Aubin du Cormier pour l'élève de la Commune qui y est scolarisé ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **13) Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Rennes : demande de subvention**

Par courrier en date du 18 Janvier 2017, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Rennes, sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour les jeunes domiciliés à St Marc sur Couesnon et scolarisés dans leur établissement. Pour cette année, 1 élève est concerné.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- De participer aux frais de fonctionnement des lycées professionnels ;
- D'accorder une aide de 35 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Rennes pour l'élève de la Commune qui y est scolarisé ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **14) SIHC : rapport d'activité 2016**

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture au Conseil Municipal, du rapport 2016 du Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'apporte pas d'observation à ce rapport.

## **15) Questions Diverses**

- Prochain Conseil Municipal : 3 Juillet 2017 à 20h30.
- Médiathèque : achat de livres : information sur l'aide financière possible de la DRAC.
- Médiathèque : 1% artistique :

M. LEONARD, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que la subvention de la DRAC pour les travaux de la Médiathèque est conditionnée à la réalisation d'une œuvre artistique pour un montant minimum de 1% du montant total des travaux. Etant donné le contexte intercommunal actuel, les conditions du « 1% artistique » devraient être assouplies pour la Commune.

Aussi, M. LEONARD a demandé à RAYTO, un artiste de Liffré de nous proposer une œuvre artistique autour du nom de la médiathèque. RAYTO nous a présenté l'esquisse d'une lectrice sous laquelle serait inscrit le nom de la Médiathèque. Celle-ci serait sculptée dans du béton puis teinté et atteindrait environ 50 cm de haut. Elle serait accrochée au mur de la Médiathèque à côté de la porte d'entrée. De plus, RAYTO suggère de peindre l'inscription « MEDIATHÈQUE » au-dessus de la porte d'entrée.

→ Médiathèque : choix du nom :

Les bénévoles de la bibliothèque ont proposé 3 noms sur les 12 qui avaient été évoqués :

1. La Pözz
2. L'Esperluette
3. L'Interlude

Les membres du Conseil Municipal sont invités à choisir le nom de la future médiathèque parmi les 3 proposés. Après un vote, le nom retenu est : LA PÖZZ avec 10 voix.

→ Elections Législatives des 11 et 18 juin 2017 : tableaux des permanences.

→ Commission Elections : désignation de 3 noms pour représenter l'administration.

Actes rendus exécutoire après dépôt en Préfecture le : 23/05/2017

Les Membres,

Le Maire,